

BILAN DES ASSEMBLEES GENERALES 2017, les points forts vus par divers professionnels.

- **Les votes sur les rémunérations**

Première année du vote contraignant sur la politique de rémunération issue de la loi Sapin 2. Les votes ont été nombreux et parfois tendus, en raison du manque de lisibilité de la politique de rémunération ou du manque d'alignement entre la performance de l'entreprise et la rémunération versée au dirigeant. On constate une baisse globale des taux d'approbation, mais une seule résolution rejetée (rémunération du PDG chez Elior) . *Cette situation peut sans doute être liée à deux faits, la majorité du capital relève de grands actionnaires institutionnels (fonds d'investissement divers) la mise en place des droits de vote double accentue le contrôle des votes par l'actionnaire dominant faussant inévitablement le résultat des votes.*

À défaut de contestation forte, les actionnaires ont questionné les directions sur l'équité sociale, la transparence et la prise en compte des critères RSE dans le variable des rémunérations.

Chez Renault, la rémunération du dirigeant avait été rejetée l'année dernière. Cette année l'assemblée générale des actionnaires a approuvé, de justesse à 53 %, les résolutions concernant la rémunération du PDG en 2016 et en 2017. L'hostilité de l'Etat qui détient 20 % des droits de vote n'a pas suffi, contrairement à l'an dernier, à provoquer un vote hostile majoritaire.

Chez Vivendi, la situation est complexe. Il ne fait de doute pour personne que le « vrai patron » est Vincent Bolloré. Mais il n'est pas le dirigeant exécutif mais seulement le président du conseil de surveillance. Il n'y a donc pas de vote sur des rémunérations le concernant. Mais cette année il se représentait pour 4 ans à ce même conseil, et selon Proxinvest, « *les actionnaires minoritaires ont en fait fortement sanctionné ce dirigeant cumulant de nombreuses directions de groupes cotés son score n'a été que de 82,12% et il n'eut été que 62 à 66% sans l'artifice du droit de vote double* ».

Chez SANOFI, pas de contestations au niveau des votes, l'ensemble des résolutions ayant été confortablement approuvé. On peut noter deux faits, dans les questions écrites publiées sur le site, pas de référence au scandale de la Dépakine. Par contre une longue question sur la stratégie de l'entreprise

- **Les questions liées au climat montent en puissance,**

Les enjeux climatiques se sont placés au cœur des thématiques abordées. Plus de la moitié du CAC40 a traité ce sujet en AG.

- **LA RSE**

Les questions de responsabilité sociale ont été très présentes cette année .Plus d'un tiers des entreprises a exposé sa politique d'anticipation et de gestion des risques. Et un quart du CAC 40 a évoqué son dispositif de dialogue avec les parties prenantes.

- **Les ONG prennent de plus en plus la parole. (source hebdo desAG)**

Les contestations en assemblée sont venues cette année quasi-uniquement des ONG, qui ont imposé, avec vigueur d'aborder en assemblée la totalité des sujets de gouvernance qui concernent l'entreprise. Elles ont rappelé que l'empreinte carbone, le travail des mineurs, la dignité des animaux, et plus largement les sujets de RSE, sont aussi des sujets de gouvernance. Réactions plutôt hostiles de la part des actionnaires présents, mais les dirigeants furent à l'écoute ;

« Si les ONG se comportent comme des activistes en assemblée, c'est que c'est leur dernier recours pour faire franchir aux entreprises un nouveau cap de gouvernance » B. hautefort

- **Parité dans les conseils ;**

Sous la contrainte de la loi Copé-Zimmermann, les conseils ont franchi le seuil de 40% de femmes et comptent désormais 44% d'administratrices dans le CAC 40.